

Décret n° 2008 - 944 du 31 décembre 2008

portant approbation du plan d'action opérationnel de mise  
en œuvre du document de stratégie de réduction de la pauvreté.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu l'accord du 4 décembre 2004 relatif au programme de la facilité de la réduction de la  
pauvreté et la croissance ;

Vu la loi n° 1-2000 du 1<sup>er</sup> février 2000 portant loi organique relative au régime financier de  
l'Etat ;

Vu le décret n° 2000-187 du 10 août 2000 portant règlement général sur la comptabilité  
publique ;

Vu le décret n° 2003-101 du 7 juillet 2003 relatif aux attributions du ministre d'Etat,  
ministre du plan et de l'aménagement du territoire ;

Vu le décret n° 2003-107 du 7 juillet 2003 relatif aux attributions du ministre  
de l'économie, des finances et du budget ;

Vu le décret n° 2007-615 du 30 décembre 2007 portant nomination des membres du  
Gouvernement.

En Conseil des ministres,

DECRETE :

Article premier : Est approuvé le plan d'action opérationnel de mise en œuvre du document  
de stratégie de réduction de la pauvreté dont le texte est annexé au présent décret.

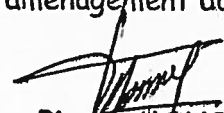
Article 2 : Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel et communiqué  
partout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le 31 décembre 2008

  
Denis SASSOU N'GUESSO.-

Par le Président de la République,

Le ministre d'Etat, ministre du plan  
et de l'aménagement du territoire,

  
Pierre MOUSSA

Le ministre de l'économie, des  
finances et du budget,

  
Pacifique ISSOÏBEKA.